

AFFAIRE N° 7. - Adjudication des travaux d'aménagement du chemin des hauts de Saint-François

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de ratifier l'adjudication des travaux d'aménagement des hauts de Saint-François qui a eu lieu le 25 Février dernier.

Le Groupement Réunionnais d'Entreprise Général (G.R.E.G.) ayant offert d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, a été déclarée adjudicataire pour le prix de 7.168.300 Frs CFA qui était inférieur au prix limite fixé par la Commission.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Par la même occasion, je vous demande Mesdames et Messieurs, d'approuver le retard de 18 jours apporté dans la livraison des travaux de réfection de la Mairie de Sainte-Clotilde effectués par le Groupement Réunionnais d'Entreprise Général ( G.R.E.G.)

Adopté à l'unanimité.

Art. 27 du cahier des clauses  
administratives et circulaires  
du 10 Août 1964.

Vu et non approuvé

St Denis, le 11 Août 1966

P/ le Préfet

Le Secrétaire Général  
Signé: J. O. Luchard